

# MANIFESTE POUR LA CONSTRUCTION DURABLE

*Les solutions apportées  
par Construire en Chanvre*



À quelques mois des échéances électorales, Construire en Chanvre souhaite participer au débat public en formulant des propositions visant à décarboner le secteur du bâtiment (qui représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre de la France) par la valorisation et le développement de la construction et de la rénovation en chanvre.

## Une réponse à la nécessaire transition écologique du bâtiment

Le chanvre est une production locale écologique (pas de pesticide, pas d'irrigation et zéro déchet) et recyclable qui absorbe plus de CO<sub>2</sub> qu'elle n'en émet. À la fois sain et sûr, le béton de chanvre possède une **excellente résistance au feu** (coupe-feu 240 mn et antisismique), tout en étant complémentaire aux autres matériaux.

La construction en chanvre est également synonyme d'un savoir-faire 100% français et d'un leadership européen sur la production. Le développement de la filière se réalise dans une **logique de circuit-court et d'économie circulaire** avec des producteurs de chanvre se trouvant dans un rayon de 100 km autour de l'outil de transformation.

La construction en chanvre favorise ainsi le développement d'emplois non délocalisables, fortement ancrés dans les territoires et les bassins de production. Elle est ainsi l'une des solutions pour se libérer de la dépendance à l'importation de sable, qui est une matière première non renouvelable contrairement au chanvre qui se renouvelle chaque année.

Parmi les atouts écologiques de la construction ou de la rénovation en chanvre, on peut citer :

- **Stockage carbone biogène dans le bâtiment, tout le long de la vie de celui-ci** (1 ha de chanvre stocke 15 t. de CO<sub>2</sub>) et les murs stockent 48 t. de CO<sub>2</sub> par an pour 100 m<sup>2</sup> de mur durant leur vie.
- **Confort d'été et d'hiver grâce à l'inertie thermique très importante** (10 h de déphasage sur paroi de 30 cm) minimisant le besoin de climatisation et de chauffage.
- **70% d'économie de chauffage** avec des murs en béton de chanvre <sup>(1)</sup>.

Depuis 2015, le législateur reconnaît que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles » et « qu'elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments. » <sup>(2)</sup>

## Au lendemain de la RE2020, des freins au développement de la filière persistent

Alors que la Réglementation Thermique 2020 (RE2020) est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 et que la filière chanvre est prête à participer au développement à grande échelle de ces modes constructifs d'excellence pour concevoir des bâtiments sobres, sains et passifs, des freins au développement de la construction en chanvre persistent.

Le premier d'entre eux est financier. En effet, les barrières à l'entrée sur le marché du bâtiment sont très importantes pour une petite filière agricole, comme en témoigne la multiplication des tests demandés par les bureaux de contrôle pour la validation des Règles professionnelles <sup>(3)</sup>. Ces dernières sont indispensables pour obtenir l'assurance décennale sur des bâtiments en béton de chanvre de plus de 2 étages.

La construction en chanvre, initiée par la France, tend à se développer plus rapidement à l'étranger que sur notre territoire en dépit du savoir-faire et des formateurs dont nous disposons. Des usines de préfabrication émergent d'ores-et-déjà en Europe de l'Est ! Avec un risque d'exportation sur le territoire français. Alors que de nombreux États imposent une obligation de résultats en matière de construction durable, la réglementation thermique française se limite à un objectif de moyens.



**Excellente résistance au feu**



**Circuit court**  
Du producteur au transformateur  
Max. 100 km



**Confort été/hiver**

**70%**  
**d'économie de chauffage**

(1) Étude du Cerema publiée le 18 mai 2021.

(2) Article 5 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

(3) Les règles professionnelles permettent l'assurabilité de la construction à base de mortier et de béton de chanvre.

**C'est pourquoi nous avons besoin d'une volonté politique forte pour soutenir notre filière et lever les freins structurels. Ainsi, en perspective de l'élection présidentielle de 2022 et dans l'objectif de développer une filière d'excellence, Construire en Chanvre formule cinq propositions :**



### Proposition 1 L'exemplarité

#### **Faire de la commande publique, par son devoir d'exemplarité, un levier de la massification des filières biosourcées**

par la mise en œuvre de mesures incitatives à destination des collectivités territoriales et des acheteurs publics (hôpitaux, universités...), notamment en appliquant l'article 39 de la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et sur le renforcement de la résilience face à ses effets. (4)



### Proposition 3 La rénovation

#### **Corréler l'obtention des aides à la rénovation énergétique**

(Ma Prime Renov', eco-PTZ...) à des critères liés aux caractéristiques environnementales des matériaux, en cohérence avec les objectifs de la RE2020 sur les bâtiments neufs. La rénovation n'est pas régie par la RE2020 et ce marché va connaître une croissance très importante dans les prochaines années avec le manque de foncier disponible pour des constructions neuves.



### Proposition 2 Des formations

#### **Intégrer dans l'ensemble des cursus de formation du bâtiment des cours portant sur la construction biosourcée et les critères environnementaux.**

L'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (l'OPECST) préconisait déjà en 2014 de renforcer la formation à la performance énergétique en y associant l'université. Mais les formations aux matériaux biosourcés restent rares.



### Proposition 4 De la communication

#### **Lancer une campagne de communication à grande échelle**

à destination des collectivités, du grand public et des professionnels, mettant en avant les produits de la bioéconomie, tel que le prévoyait le plan d'action du Ministère de l'agriculture « Une stratégie bioéconomie pour la France ». La communication autour des avantages des solutions biosourcées est un enjeu majeur pour démocratiser leur utilisation à grande échelle.



### Proposition 5 Du soutien

#### **Soutenir le développement industriel de la filière**

pour rester leader européen du secteur par la création de guichets dédiés aux filières biosourcées dans le cadre du plan d'investissements France 2030 - notamment son volet « industrialisation des solutions ». L'État doit accompagner la filière pour répondre au développement important des matériaux biosourcés et éviter l'utilisation de matériaux étrangers. Il convient d'accompagner les filières pour lever les barrières réglementaires. C'est une question de souveraineté industrielle.

(4) Article 39 de la loi du 22 août 2021 : « À compter du 1er janvier 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone intervient dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique. »

**Construire en Chanvre** regroupe tous les industriels du chanvre, des liants, ainsi que des professionnels du bâtiment de divers horizons, tels qu'architectes, chercheurs, distributeurs et artisans.

Depuis 1998, l'association a pour objectif de sécuriser la filière de la construction en chanvre par l'intermédiaire de 4 leviers :

**1** Respect des règles professionnelles : qualité de construction.

**2** Formation Construire en Chanvre des applicateurs : qualité des mises en œuvre (plus de 1600 professionnels formés).

**3** Utilisation d'une chenevotte labélisée « chanvre bâtiment » : qualité du granulat.

**4** Mise en œuvre d'un couple liant/granulat validé par des laboratoires.

Aujourd'hui, les isolants biosourcés représentent 10% des parts du marché des isolants.

## Le cercle vertueux de la construction chanvre



Première usine de préfabrication de murs en béton de chanvre sur ossature bois baptisée Wall'up.



**Construire en Chanvre**  
140, rue Chevaleret  
75013 Paris

Contacts : **Thibault LONCKE**, conseil >  
thibault.loncke@euralia.eu – 06 18 82 04 97  
**Nathalie FICHAUX**, secrétaire générale de Construire en Chanvre >  
directrice@interchanvre.org – 06 48 11 38 53